

Pour vos démarches d'état civil en ligne : [Demande d'acte d'état civil en ligne \(naissance, mariage, décès\)](#)

## Extrait de naissance :

Où s'adresser : à la mairie du lieu de naissance

Renseignements et pièces à fournir : pièce d'identité

## Extrait de mariage :

Où s'adresser : à la mairie du lieu du mariage

Renseignements et pièces à fournir : pièce d'identité et date du mariage

## Extrait de décès :

Où s'adresser : à la mairie du lieu de décès

Renseignements et pièces à fournir : nom de famille du défunt et date du décès

## Reconnaissance pré-natale pour les personnes non mariées :

Où s'adresser : à la mairie du domicile

Renseignements et pièces à fournir : avant la naissance de l'enfant, les futurs parents doivent se présenter en mairie munis chacun de leur carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

## Mariage :

Où s'adresser : à la mairie du domicile d'un des futurs époux

[Dossier à présenter avant le mariage](#)

## Déclarer un décès :

Où s'adresser : à la mairie du décès

Renseignements et pièces à fournir : livret de famille du défunt + certificat du médecin qui a constaté le décès + carte d'identité du déclarant

## Carte Nationale d'Identité ou Passeport :

Où s'adresser : à une [mairie équipée d'une station de recueil biométrique](#)

Voir aussi [Dossier à constituer pour obtenir une carte nationale d'identité](#) et [Dossier à constituer pour obtenir un passeport](#)

## Inscription sur les listes électorales :

Où s'adresser : à la mairie du Domicile

Renseignements et pièces à fournir : livret de famille ou carte nationale d'identité et justificatif de domicile

## Carte grise :

Les formalités de demande de certificat d'immatriculation, anciennement appelé « carte-grise », se font en ligne :

- via le site de l'ANTS : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>
- ou bien auprès de garagistes agréés par la préfecture en cas de difficulté dans la numérisation de ces démarches : trouvez un [garage automobile en Haute-Vienne](#)

Pour connaître le coût moyen d'une carte grise et se mettre à l'abri des arnaques, vous pouvez vous référer à ce guide informatif. Retrouvez comment faire pas à pas votre carte grise [ici](#).

## Changement de domicile :

Renseignements et pièces à fournir :

- à l'arrivée : se présenter à la mairie muni de son livret de famille ou de sa carte d'identité
- au départ : signaler à la mairie la date de départ et la nouvelle adresse

## Autorisations d'urbanisme :

Tout sur les déclarations et autorisations nécessaires selon votre projet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

## Recensement citoyen :

Cette démarche est à faire dans les 3 mois qui suivent votre seizième anniversaire, auprès de votre mairie ou sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054>